

Les conflits d'intérêts

res, et un nombre considérable de citoyens les considère comme malhonnêtes. Des études effectuées par d'autres pays démocratiques montrent que la confiance dans l'intégrité des fonctionnaires gouvernementaux s'est peu à peu détériorée au cours de la dernière décennie. Ces données, bien que fragmentaires, semblent indiquer que nous avons bien raison de nous inquiéter de l'importance de l'appui apporté par le public à nos institutions politiques. A mon sens, cette question touche à la survie même d'un gouvernement démocratique, au sens où nous le concevons traditionnellement.

Le gouvernement démocratique se fonde sur la confiance, mais il ne faut pas accorder cette confiance sans garanties. On dira inévitablement un jour de ceux qui font de la dissimulation qu'ils ont quelque chose à cacher. Le public n'accordera sa confiance que s'il peut examiner tous les faits. Les activités privées qui ont des implications publiques ne peuvent être soustraites à cet examen public. Notre empressement à appliquer à nos activités personnelles des normes et des règlements sévères fera foi de notre sincérité en tant que députés.

Je suis heureuse de constater que le gouvernement a cru bon de présenter des directives concernant les conflits d'intérêts des simples députés, mais je m'inquiète beaucoup lorsque je vois la nonchalance avec laquelle on traite la loi analogue sur les conflits d'intérêts lorsqu'elle s'applique aux ministres du cabinet. Même si c'est en juillet 1973 que le premier ministre (M. Trudeau) a présenté ses directives concernant la divulgation des intérêts des membres du cabinet, ce n'est qu'en décembre de la même année qu'il a promis la présentation d'un registre où ces faits seraient consignés et que le public pourrait consulter. Un délai de presque une année a suivi, parce que, selon les mots mêmes du premier ministre: «le registre n'était pas prêt parce qu'aucun personnel ni aucune agence n'avait été affecté à sa préparation». Cela n'excuse certainement pas un délai aussi long, à moins bien sûr que cela n'ait donné le temps au premier ministre de formuler son interprétation très particulière de la loi sur les conflits d'intérêts lorsqu'elle s'applique aux conjoints et aux enfants à charge des ministres du cabinet.

Je désire contester personnellement la façon avec laquelle le premier ministre a traité cet aspect particulier des directives, et le leader du gouvernement à la Chambre n'a rien fait aujourd'hui qui puisse clarifier la position du gouvernement sur ce point. Et je peux en dire autant des protestations du ministre de l'Environnement.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Aucun n'a saisi l'ampleur de l'inquiétude générale que suscite la moralité politique. Le premier ministre a démontré maintes fois combien il était habile et particulièrement ingénieux à se donner des airs de vertu chaque fois qu'il se sent vulnérable. Par exemple, il a prétendu que l'application maladroite de la loi des mesures de guerre protégerait des millions de Canadiens alors qu'en réalité, elle les privait de leurs libertés civiles.

Les Canadiens connaissent bien le penchant du premier ministre pour une attitude délibérément simpliste et évasive à l'égard des problèmes les plus embarrassants et les plus angoissants que les électeurs et les députés doivent résoudre. Une attitude pareille ne peut que contribuer à saper la confiance dans nos institutions démocratiques. Rien ne ressort plus clairement, à la suite de Watergate, d'accusations de corruption et d'insinuations, que la nécessité de restaurer la confiance du public dans le processus

politique. Il est essentiel d'adopter des règlements sévères pour mettre fin aux conflits d'intérêts, afin que les intérêts privés de ceux qui sont chargés de prendre les décisions ne paraissent pas entrer en conflit avec leur fonction publique.

Comment le premier ministre considère-t-il nos questions légitimes sur l'efficacité des mesures qui s'appliquent non seulement aux membres du cabinet mais à leurs conjoints et aux enfants à leur charge? Ces questions sont inhérentes à la façon dont le public conçoit l'intégrité des ministres. Comme on peut s'y attendre d'après son attitude passée, le premier ministre essaie de s'en tirer en évitant et en déformant à dessein la question. Il recourt à toutes sortes de camouflage et en l'occurrence, il proclame de nouveau sa vertu en faisant éclater son indignation quant à l'à-propos de pareilles questions au nom des droits de la femme. Je voudrais dire à cet ouvrier de la onzième heure, dans le domaine des droits de la femme, qu'en agissant de la sorte, il rabaisse le mouvement auquel des millions de Canadiens, hommes et femmes, se sont dévoués pendant nombre d'années. D'ailleurs, sous ce nouveau masque d'intérêt envers les droits de la femme se laisse deviner le phallocrate. Je me fonde, pour ce dire, sur les propos du premier ministre à la Chambre des communes. Que les députés me permettent de leur rappeler la réponse qu'il a faite le 29 novembre dernier:

Nous opinons que selon les nouvelles normes que s'est données la société canadienne, les conjoints ont le droit de mener une carrière et d'avoir des activités qui leur soient propres. Cette position n'est pas universellement reconnue et elle n'est certainement pas celle du parti conservateur. C'est probablement pourquoi il a fait élire si peu de femmes.

Une voix: C'est vrai.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, l'allusion du premier ministre aux femmes députés laisse deviner ses idées préconçues et démodées sur le rôle des femmes dans la société canadienne. Dans sa déclaration, le premier ministre suppose d'emblée que les conjoints sont des femmes, que les ministres sont normalement des hommes et que leurs femmes ont besoin d'être exemptées de façon particulière de toute loi sur les conflits d'intérêts. Ce que le premier ministre ne saisit pas au sujet du Mouvement de libération de la femme, c'est que c'est justement à l'égalité que nous aspirons depuis des années et non au statut particulier.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Pourquoi le premier ministre fait-il allusion aux femmes députés? Je me demande ce que pensent les représentantes libérales à la Chambre lorsque leur chef laisse entendre qu'elles ont été élues parce qu'elles sont des femmes. Le premier ministre est-il incapable d'admettre que ces femmes pouvaient avoir été élues parce qu'on les jugeait assez compétentes pour exercer les fonctions exigées de parlementaires? Est-il incapable d'admettre qu'elles soient ici parce qu'elles ont su prouver aux électeurs qu'elles possédaient les talents et la compétence voulus pour devenir députés? Les remarques du premier ministre révèlent un manque de compréhension totale de ce que l'égalité pour les femmes et tout le Mouvement de libération de la femme représentent vraiment.

Pourquoi cet intérêt subit pour les droits de la femme, de la part du chef du gouvernement? Pourquoi cet intérêt subit de la part du chef du gouvernement qui, premier